
**INSTITUT NATIONAL DE
PREVOYANCE SOCIALE
DE LA REPUBLIQUE DU MALI
B.P. :53 BAMAKO**

SERVICE VIEILLESSE

LISTE DES PIECES À FOUNIR (REVERSION RETRAITE DECEDE)

- 1- Demande de réversion timbrée à 100FCFA
- 2- Certificat. Acte de décès.
- 3- Acte de naissance du défunt, des veuves et des enfants.
- 4- Acte de mariage.
- 5- Certificat d'hérédité.
- 6- Certificat de tutelle.
- 7- Certificat de non remariage pour chaque Veuve.
- 8- Certificat de non divorce et de non séparation de corps pour chaque Veuve.
- 9- certificat de vie des enfants.
- 10- certificat de scolarité des enfants de 14 à 21 ans.

Réf. BOM - 6- 320